



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf et le Jeudi dix-huit du mois de Juillet à dix-neuf heures quatre, les membres du conseil municipal dûment convoqués le Jeudi onze Juillet 2019 se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la présidence du Maire, Gabrielle LOUIS/CARABIN.

Etaient présents : Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Rose-Marie LOQUES, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Sylvia SERMANSON, Harry ROUX, Liliane FRANCILLONNE, Joël TAVARS, Marie-Alice RUSCADE, Dantès ABASSI, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Grégory MANICOM, Claity MOUNSAMY, Marius SYNESIUS, Jacques RAMAYE, Annick CARMONT, Patrick PELAGE, Evelyne MESSOAH, Jean ARDISSON.

Représentés : MM. Betty ARMOUGON (Jean ANZALA), Eveline CLOTILDE (Dantès ABASSI), José OUANA (Rose-Marie LOQUES), Michel SURET (Jacques RAMAYE), Marcelin CHINGAN (Grégory MANICOM).

Absent excusé : M. Thomas ZITA.

Absents : MM. Sabine MAMERT/LISTOIR, Stella GUILLAUME, Daniel DULAC, Jérôme CHOUNI, Françoise FONLEBEK/DIELNA, Seetha DOULAYRAM, Déborah HUSSON, Joanie ACHOUN.

Membres en exercice : 35	Membres présents : 21	Membres représentés : 05
Absents Excusés : 01	Absent : 08	

Le quorum étant atteint, vingt-et-un (21) Conseillers étant présents, cinq (05) représentés, deux (08) absents, et un (1) absent excusé, la Présidente Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Sylvia SERMANSON est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Réhabilitation du Stade de Sergent - Tranche d'achèvement
Opération 3014 – Reddition des comptes 2018

9/DCM2019/84

Madame Le Maire rappelle aux élus que dans le cadre du contrat de mandat de réalisation confié à la Société d'Economie Mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR), il est prévu de valider la reddition des comptes présentés annuellement par l'opérateur.

Elle précise qu'en effet, conformément à la convention de mandat, les bilans financiers des dépenses à engager et restant à engager, sont présentés à la fin de chaque année.

Elle ajoute qu'aussi, suite à la présentation des éléments financiers actualisés, ainsi que de l'état d'avancement de l'opération au titre de l'année 2018, il est prévu de valider la reddition des comptes correspondante.

Elle souligne que les validations des demandes de subventions effectuées en synergie avec la SEMSAMAR, ont permis d'intégrer les nouvelles orientations sur cette opération du stade en 2017 (après l'évolution des tribunes à 1 400 places), notamment la réalisation du terrain synthétique, des boxes commerciaux, des voiries et réseaux divers (VRD) complémentaires, du mobilier et des équipements sportifs. Les surcouts générés font l'objet d'une demande complémentaire au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), sur l'axe dédié au renouvellement urbain.

Elle termine en disant que le bilan financier actualisé de l'opération s'élève à **9 757 000 € Toutes Taxes Comprises (TTC) :**

- Dont **9 097 042 € TTC** de dépenses réalisées en cumulé au 31/12/2018,
- Dont **8 718 866 € TTC** de recettes perçues en cumulé au 31/12/2018

Ce document comptable fait également état des dépenses et recettes attendues sur l'année 2019.

Il fait ressortir un déficit de trésorerie, qu'il est nécessaire de résorber pour le bon fonctionnement de cette opération au travers d'un préfinancement, dans l'attente du versement des recettes prévues au plan de financement (subventions, emprunt).

*Le Conseil Municipal,
Où le Maire en son exposé,
DÉCIDE À L'UNANIMITE
Vote à scrutin public*

Article 1 : De valider la reddition des comptes 2018 de l'opération « Réhabilitation du Stade de Sergent » Tranche d'achèvement – Opération 3014.

Article 2 : De valider le bilan financier actualisé de l'opération qui s'élève à 9 757 000 € Toutes Taxes Comprises (TTC).

Article 3 : Que tous pouvoirs seront donnés au Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

Article 4 : Le Maire et Le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Fait à Le Moule, le 18 Juillet 2019

Pour extrait conforme

Le Maire,



Gabrielle LOUIS-CARABIN

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans la Région.

AGENCE SEMSAMAR DE:

GUADELOUPE

MAITRE D'OUVRAGE:

VILLE DU MOULE

N° OP:

3014

NOM OP:

STADE DE SERGENT

NATURE D'OPERATION (GOGHER)	Op "mandats publics"	Op "propres"				
		promotion	accessions à la propriété pour tous	accession sociale autre (P.L., Logt. social...)	développement économique	études liées à mandats / RH / concession
	*					

BILAN FINANCIER PRÉVISIONNEL ET ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE TRÉSORERIE

	BILAN TTC	2018 et		PREVISIONS				2019 et au- delà
		antér. TTC	1 ^{er} trim	2019			4 ^{ème} trim	
				2 ^{ème} trim	3 ^{ème} trim	4 ^{ème} trim		
MOE BAT + OPC+ MOE VRD Travaux (désamiantage, démolition tribune, terrassment, reconstruction des tribunes, piste d'athlétisme, terrain de foot, imprévus, frais immos) Rémunération Autres divers (équipements, publicités, Vrd complémentaires, travaux sup...)	444 856 8 323 434 189 750 798 960	444 856 8 296 991 189 750 165 445	0 26 443 0 447 122	0 0 0 186 393	0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0 0	
TOTAL DEPENSES	9 757 000	9 097 042	473 565	186 393	0	0	0	
Co-financeur 1: VILLE (Mo)- Région Feder Etat	9 757 000 €	8 718 866	0	447 122	186 393	404 619	0	
TOTAL RECETTES	9 757 000	8 718 866	0	447 122	186 393	404 619	0	
Déficit trésor	0	-378 176	-473 565	260 729	186 393	404 619	0	
Déficit trésor cumulé	0	-378 176	-851 741	-591 012	-404 619	0	0	